



7863 - Peut-on sengager dans le jeûne des six premiers jours de Shawwal alors qu'on a un jeûne obligatoire à rattraper ?

question

Question : Voici une personne qui a raté le jeûne de dix jours du Ramadan pour une excuse acceptable. Il veut (avant de rattraper le jeûne manqué) jeûner les six premiers jours de Shawwal dans l'espoir d'obtenir la récompense de celui qui a jeûné la totalité des jours de Ramadan et y a ajouté 6 jours de Shawwal est devenu comme quelqu'un qui a jeûné tout le temps. Qu'en est-il ?
Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il appartient à seul Allah de déterminer la récompense des œuvres accomplies par Ses serviteurs. C'est le domaine réservé d'Allah, le Puissant, le Majestueux. Allah ne prive de sa récompense Son serviteur qui s'efforce de faire de bonnes œuvres. C'est ce qu'il entend indiquer dans Ses propos :
Nous ne ferons pas perdre sa récompense à celui qui aura bien œuvré . Le devoir de celui qui a un jeûne à rattraper est de l'effectuer d'abord avant de s'engager dans le jeûne des six jours de Shawwal, car il ne doit faire succéder le jeûne de six jours à celui de Ramadan que s'il a complété le Ramadan.

C'est Allah qui assiste

Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.